

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier			M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly	X		M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	X	X
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex ST-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSEAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel	X		M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre			Mme FEUILLET Claudine	X	X
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne			M. PELET Patrice	X	X
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie		ARNOUD Alain	M. MUSSOT Gérard		
COUSTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain	X		Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques		GUILLEMOT Bernard	M. JOUANET Arnaud		
ST-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 16 mars 2023 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 26

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 2 - Nbre de votants : 31 - Secrétaire de séance : Mme HUGUET Myriam

Assistaient à la séance :

- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-Président de la CDC des 4 B Sud Charente,
- M. LACROIX Jean-Claude, commune de Nabinaud,
- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

## Ordre du jour

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Compte rendu du Comité Syndical du 07 décembre 2022**
- **Ressources humaines :**
  - Mise à jour du tableau des emplois (ou effectifs)
  - Mise à jour de la délibération n°350 du 28/10/08 concernant les astreintes et la gestion des ouvrages
- **Travaux :**
  - Mise à jour de la délibération D17\_2019 du 25/11/2019 concernant l'indemnisation pour l'utilisation de parcelles et la perte de récoltes dans le cadre de travaux
  - OP 164 : Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Gentillaud (OP17)
  - OP 165 : Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de la Tannerie (OP11)
- **Finances :**
  - Amortissement des frais d'études et d'insertions et durée des amortissements
  - ATD 16 : changement des logiciels de comptabilité et passage à la M 57 au 01/01/2024
  - Cotisations optionnelles à Charente Eaux pour 2023
  - Grille de répartition des charges pour les contributions des membres en 2023
  - Compte administratif 2022 : vote du compte de gestion 2022 du percepteur de Barbezieux, vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats 2022
  - Budget primitif 2023 : vote du budget primitif 2023
- **Questions diverses**

## Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE, il constate que le quorum est atteint et remercie les élus présents. Mme Claudine FEUILLET est nommée secrétaire de séance et fait lecture des 2 pouvoirs reçus : Mme Sophie BLANCHETON, qui a donné pouvoir à M. Alain ARNOUD et M. Jacques BLANC à M. Bernard GUILLEMOT.

## Dernier compte rendu du comité syndical, en date du 07 décembre 2022

Le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 07/12/22. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

## Tableau des emplois – délibération n° 02/2023

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 38/2018 du 18/07/2018

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 35/2018 du 18/07/18, qui a adopté le tableau des emplois du syndicat. Suite à l'augmentation du temps de travail de l'adjointe administrative, de 12 h à 20 h / semaine, le 01/03/21, il convient de remettre à jour ce tableau.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT, vu la loi n°83-634 du 13/07/83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins du service ont exigés l'augmentation du temps de travail de l'adjointe administrative, passant de 12 h à 20 h / semaine, à compter du 01/01/21,

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	oui	20 h
<i>Filière technique</i>				
Technicien principal - 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	oui	35 h
Adjoint technique	C	2	oui	35 h et 35 h

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- d'**ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- d'**OUVRIR** les crédits nécessaires, à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, au BP 2023 et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer toutes les pièces concernant la présente décision.

## Astreintes pour la gestion des ouvrages et le suivi de l'anguille argentée – délibération n° 03/2023

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 350 du 28/10/2008

Il est rappelé à l'assemblée délibérante, la délibération n°350 du 28/10/08, pour la gestion des ouvrages hydrauliques propriété du syndicat, sur le bassin versant de la Tude. Elle a acté la mise en place d'un règlement général lié à la gestion des barrages, ainsi que la mise en place d'astreintes, des mois de novembre à mai (7 mois), pour leur gestion durant la semaine, les week-ends, les jours fériés, et les congés des agents. Les agents, pouvant être d'astreinte ayant changés, il y était mentionné dans la délibération de 2008 : un technicien de rivière et un agent technique, aujourd'hui il y a 3 techniciens milieux aquatiques, c'est pourquoi il convient de mettre à jour cette délibération. De plus, une nouvelle mission, pour les techniciens milieux aquatiques, est venue s'ajouter à la gestion des ouvrages. Il s'agit du suivi scientifique de l'anguille argentée, sur le site de la pêcherie du moulin de Poltrot (commune de Nabinaud 16), appartenant à la CDC Lavalette Tude Dronne, en partenariat avec EPIDOR, depuis 2011. Dans le cadre de leurs missions, les techniciens milieux aquatiques sont amenés à intervenir sur la pêcherie, suivant un cahier des charges précis, afin de la manœuvrer et de vérifier si des anguilles et des poissons ont été capturés. La mission consiste notamment à recenser, marquer et relâcher les anguilles, la semaine mais aussi les week-ends et les jours fériés, en période de migration des anguilles. Ces périodes coïncident avec les périodes de hautes eaux, en même temps que la gestion des ouvrages. C'est pourquoi il est proposé d'annuler et de remplacer la délibération n°350 du 28/10/2008, pour la gestion des ouvrages, par une nouvelle délibération, en y ajoutant les informations suivantes :

- Dans le cadre de leurs missions, les techniciens milieux aquatiques pourront être d'astreinte pour deux missions : la gestion des ouvrages hydrauliques, gérés par le syndicat sur le bassin versant de la Tude, ainsi que le suivi scientifique de l'anguille argentée, à la pêcherie de Poltrot,
- Le calendrier des astreintes, sera défini du 01/11 au 31/05 (7 mois) de chaque année suivant les conditions hydrologiques, et pourra être réduit, en fonction de la météo et de la pluviométrie,
- Les agents pouvant être d'astreinte, sont tous les agents techniques du syndicat. En cas d'empêchement d'un agent sur une astreinte, celui-ci pourra être remplacé par tout autre agent technique du syndicat sur demande de l'autorité territoriale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- **De mettre en place un régime d'astreintes** durant la semaine, le week-end, les jours fériés, hors période de congé des agents. Les astreintes concerneront la gestion des ouvrages hydrauliques gérés par le syndicat sur le bassin versant de la Tude, ainsi que le suivi scientifique de l'anguille argentée, pêcherie du moulin de Poltrot,

- *Que dans le cadre de leurs missions, les techniciens milieux aquatiques pourront être d'astreinte pour deux missions : la gestion des ouvrages hydrauliques gérés par le syndicat sur le bassin versant de la Tude, ainsi que le suivi scientifique de l'anguille argentée, sur le site de la pêcherie du moulin de Poltrot,*
- *Qu'en cas d'empêchement d'un agent sur une astreinte, celui-ci pourra être remplacé par tout autre agent technique du syndicat, sur demande de l'autorité territoriale,*
- *que le calendrier des astreintes, prévu du 01/11 au 31/05 (7 mois) de chaque année, pourra être réduit, en fonction de la météo et de la pluviométrie,*
- *D'ouvrir les crédits nécessaires, à la rémunération et aux charges des agents concernés, au BP 2023 et de donner le pouvoir au Président de signer toutes les pièces concernant la présente décision.*

## **Indemnisations liées à l'utilisation de parcelles et à la perte de récoltes, dans le cadre de travaux**

**Délibération n° 04/2023.** Cette délibération annule et remplace la délibération n° 17/2019 du 25/11/2019

Il est rappelé à l'assemblée délibérante, que dans le cadre des programmes pluriannuels de travaux sur les cours d'eau (entretien de la ripisylve, restauration de l'hydromorphologique, gestion des embâcles, continuité écologique...), il peut arriver que des parcelles agricoles, à proximité des chantiers, soient concernées par l'accès d'engins sur les chantiers ou par le stockage de matériaux. Ceci pouvant engendrer une occupation temporaire et parfois une dégradation ponctuelle de ces parcelles. C'est pourquoi, il a été voté, par délibération n° 17/2019 du 25/11/19, lorsque cela s'avère strictement nécessaire et après constat avec l'exploitant agricole et/ou le propriétaire, qu'une indemnisation, pour perte de récoltes, pourra être versée par le syndicat d'aménagement du bassin versant (SABV) de la Dronne aval.

Il avait été décidé que cette indemnité serait versée proportionnellement à la surface dégradée par le SABV de la Dronne aval ou par les entreprises travaillant pour le syndicat, sur la base du barème d'indemnisation des pertes de récoltes de la Chambre d'Agriculture de la Charente. Ces barèmes seront révisés annuellement.

Depuis 2019, le syndicat est amené à réaliser des travaux sur les départements 17 et 33 en plus du 16. Afin d'éviter les contentieux et d'indemniser au mieux les pertes de récoltes et dégradation de parcelles, il est proposé de compléter cette délibération en incluant l'ensemble du territoire de compétence du SABV DA et les départements concernés

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), DECIDE*

- *De **PRENDRE** en charge les dégradations et dommages réalisés dans le cadre des chantiers sur le territoire de compétence du SABV DA, sur les départements 16, 17 et 33,*
- ***D'UTILISER** les barèmes pour les dommages, compensations et indemnisation de pertes de récoltes, de la Chambre d'Agriculture du département concerné (16, 17 ou 33), révisable annuellement. Et d'utiliser d'autres outils comme les tarifs d'entraides réalisés en partenariat avec les Chambres d'Agriculture,*
- *d'**OUVRIR** les crédits nécessaires*
- *et de **DONNER** pouvoir au Président de signer les pièces concernant la décision.*

## **Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tude, ouvrage de Gentillaud (ouvrage principal n° 17), en liste 2, opération financière d'investissement n° 164 - Délibération n° 05/2023**

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical le cadre réglementaire concernant le classement des cours d'eau, qui vise à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières (article n° L214-17 du code de l'environnement). Deux arrêtés ont été publiés le 07/10/2013 :

- 1<sup>er</sup> arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit,
- 2<sup>e</sup> arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau de novembre 2013. La loi biodiversité avait prolongé ce délai de 5 ans sous conditions. Sur notre territoire sont concernées la Tude à l'aval du moulin de Bosseau et la Viveronne à l'aval du moulin de Céron. 9 ouvrages sont concernés par le classement (espèces cibles : anguille et brochet).

Il est également rappelé la convention de partenariat entre le syndicat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, signée le 28/12/2018, qui acte l'opération coordonnée de restauration de la continuité écologique de la Tude et de la Viveronne. Restauration sur 15 km de la Tude et 12 km de la Viveronne et qui permet de bénéficier d'un taux de subvention majoré à 60 %. Pour la Tude, la restauration de la continuité écologique des ouvrages est une action phare du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2018 - 2027. Plusieurs ouvrages ont déjà fait l'objet d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique. Il est proposé, de lancer les travaux pour la restauration de la continuité écologique, au niveau de l'ouvrage de Gentillaud, 2<sup>e</sup> ouvrage aval sur la Tude, sur les communes de Médillac et Bazac (16). Ces travaux seront inscrits en opération financière d'investissement (OP n° 164) et pourraient être engagés en 2023, après publication d'un marché à procédure adapté (MAPA publié courant mars 2023).

Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de Gentillaud, ouvrage principal n° 17**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT (en € HT) Prévisionnels	COÛT (en € TTC) Prévisionnels
OP 164	B1 : Travaux pour la restauration de la continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de Gentillaud sur Médillac/Bazac (ouvrage principal n° 17)	TR 6	170 833.33 €	205 000 €

Cette dépense a été estimée globalement à 205 000 € TTC. Elle regroupe les dépenses suivantes : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 6 000 € TTC, acquisitions foncières et ou géomètre : 9 000 € TTC, travaux + divers et imprévus : 185 766 € TTC + 4 234 € TTC = 190 000 € TTC. Il est proposé que ces dépenses soient **inscrites au BP d'investissement de 2023** et qu'elles fassent l'objet de demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- **D'INSCRIRE au BP 2023**, l'opération suivante : OP n° 164, restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud, sur la Tude, communes de Bazac et de Médillac, coût prévisionnel : 205 000 € TTC,
- **De SOLLICITER des subventions** auprès de nos différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud en liste 2, sur la Tude, commune de Médillac, phases étude projet, acquisition foncière et travaux, pour 205 000 € TTC. Les montants de demandes de subventions seront ajustés eu égard au résultat de la consultation des entreprises et des règlements d'aides de chaque partenaire au moment du dépôt des demandes,
- **De DONNER le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.**

#### Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tude, ouvrage de la Tannerie (ouvrage principal n° 11), en liste 2, opération financière d'investissement n° 165 - Délibération n° 06/2023

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical le cadre réglementaire concernant le classement des cours d'eau, qui vise à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières (article n° L214-17 du code de l'environnement).

Deux arrêtés ont été publiés le 07/10/2013 :

- 1<sup>er</sup> arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit,
- 2<sup>e</sup> arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau de novembre 2013. La loi biodiversité avait prolongé ce délai de 5 ans sous conditions. Sur notre territoire sont concernées la Tude à l'aval du moulin de Bosseau et la Viveronne à l'aval du moulin de Céron. 9 ouvrages sont concernés par le classement (espèces cibles : anguille et brochet).

Il est également rappelé la convention de partenariat entre le syndicat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, signée le 28/12/18, qui acte l'opération coordonnée de restauration de la continuité écologique de la Tude et de la Viveronne. Restauration sur 15 km de la Tude et 12 km de la Viveronne et qui permet de bénéficier d'un taux de subvention majoré à 60 %. Pour la Tude, la restauration de la continuité écologique des ouvrages est une action phare du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2018 - 2027. Plusieurs ouvrages ont déjà fait l'objet d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique. Il est proposé, aujourd'hui, de lancer les travaux pour la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie, ouvrage principal n° 11 sur la Tude, commune de Chalais (Charente).

Ces travaux, opération financière n° 165, pourront être engagés en 2023, après publication d'un marché à procédure adapté. Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de la Tannerie, ouvrage principal n° 11**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT (en € HT) Prévisionnels	COÛT (en € TTC) Prévisionnels
OP 165	B1 : Travaux pour la restauration de la continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de la Tannerie sur Chalais (ouvrage principal n° 11)	TR 6	147 500 €	177 000 €

Cette dépense a été estimée globalement à 177 000 € TTC. Elle regroupe les dépenses suivantes : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 6 000 € TTC, travaux + divers et imprévus : 171 000 € TTC.

Il est proposé que ces dépenses soient **inscrites au budget d'investissement de 2023, au titre de l'opération n° 165** et qu'elles fassent l'objet de demandes de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- **D'INSCRIRE au BP 2023**, l'opération suivante : OP n° 165, restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie sur la Tude, commune de Chalais, coût prévisionnel : 177 000 € TTC,
- De **SOLLICITER des subventions** auprès de nos différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental 16 et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2, sur la Tude (Chalais), assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux, pour un montant prévisionnel de 177 000 € TTC. Les montants de demandes de subventions seront ajustés en égard au résultat de la consultation des entreprises et des règlements d'aides de chaque partenaire, au moment du dépôt des demandes, et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

### **Amortissement des frais d'études, d'insertion et durée des amortissements - Délibération n° 07/2023**

*Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 374 du 09/02/10, 437 du 12/03/14 et 11/2017 du 30/03/17*

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical les délibérations n° 374 du 09/02/2010, 437 du 12/03/2014 et 11/2017 du 30/03/2017, dans lesquelles le comité syndical avait décidé de la durée d'amortissements des acquisitions et d'amortir en un an tous les frais d'études et frais d'insertion dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

Avant le passage à la M 57 et dans un souci de simplification des écritures comptes, il est proposé d'annuler et de compléter la délibération n° 11/2017 du 30/03/2017, en rajoutant que les acquisitions faites par le syndicat, d'une faible valeur, inférieure ou égale à 2 000 € peu importe leur nature, seront amorties en 1 an.

Le Président propose donc de définir une durée d'amortissement des acquisitions du syndicat comme suit : les logiciels : 10 ans, les véhicules et remorques : 10 ans, l'outillage : 5 ans, les ordinateurs et appareils numériques : 3 ans, tous les biens d'une faible valeur, inférieure ou égale à 2 000 € : 1 an. Il propose également d'amortir en 1 an tous les frais d'études et d'insertion, dont le montant est inférieur à 2 000 €. Annulant et remplaçant ainsi les délibérations précédentes : n° 374 du 09/02/2010, 437 du 12/03/2014 et 11/2017 du 30/03/2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- de **DEFINIR la durée des amortissements comme suit** : les logiciels : 10 ans, les véhicules et remorques : 10 ans, l'outillage : 5 ans, les ordinateurs et appareils numériques : 3 ans et tous les biens d'une faible valeur, inférieure ou égale à 2 000 € : 1 an,
- d'**AMORTIR** en 1 an tous les frais d'études et frais de gestion, dont le montant ne dépasse pas 2 000 €,
- et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

### **Changement de logiciel métiers pour le passage à la nomenclature comptable M 57 au 01/01/2024**

#### **Délibération n° 08/2023**

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical, que le SABV de la Dronne aval, comme toutes les collectivités locales et leurs syndicats, doit changer de nomenclature comptable. Aujourd'hui nous sommes à la nomenclature comptable M 14 et nous devons passer à la M 57, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notre logiciel actuel « métiers », qui comprend notamment la gestion de la comptabilité du syndicat : Millésime OnLine de la société JVS, via l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16), ne peut basculer en M 57. Nous sommes donc obligés de changer de logiciel.

**Deux solutions sont envisageables** : passer au logiciel **Millésime OnLine Web**, via l'ATD 16, qui a négocié pour ses adhérents une remise de 40 % : achat du logiciel, la 1<sup>ère</sup> année : 1 957.80 € TTC, reprise des données, la 1<sup>ère</sup> année : 800 € TTC, chaque année suivante : 394.80 € TTC (modules ressources humaines + finances + hébergement) ou changer de prestataire, pas forcément moins cher et qui nécessite de se former sur un nouveau logiciel.

Au vu des montants présentés et après avis de l'agent du service administratif du Syndicat, il est proposé de retenir la 1<sup>ère</sup> proposition : passer au logiciel **Millésime OnLine Web**, via l'ATD 16. Il est proposé de ne prévoir l'acquisition de ce logiciel qu'en 2023, pour un passage à la M 57 au 01/01/2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- de **L'ACQUISITION du logiciel Millésime OnLine Web**, via l'ATD 16, afin de passer à la M 57 : achat du logiciel, la 1<sup>ère</sup> année : 1 957.80 € TTC, reprise des données, la 1<sup>ère</sup> année : 800 € TTC. **Chaque année suivante : 394.80 € TTC (ressources humaines + finances + hébergement)**,
- de **PREVOIR l'acquisition de ce logiciel en 2023** pour un passage à la M 57 au 01/01/2024,
- et d'**AUTORISER le Président à signer le devis**, ainsi que tous les documents se référant au dossier.

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical, la délibération n° 08/2018 en date du 13/02/18 pour l'adhésion au syndicat mixte Charente Eaux. Cette adhésion nous a donné accès à une veille technique et juridique, aux missions d'accompagnement des services, aux missions techniques d'expertise et de connaissance, et à l'animation du réseau des techniciens de rivières. En 2022, le **collège Milieux Aquatique de Charente Eaux**, qui rassemble les délégués et Présidents des syndicats GEMAPI adhérents, s'est réuni à deux reprises en vue de consolider et d'ajuster les missions d'assistance technique de Charente eaux en matière GEMAPI. Afin de permettre une **intervention modulée en fonction des besoins de chaque syndicat** et une **agilité plus forte pour renforcer la mutualisation des moyens de ses adhérents**, le collège Milieux Aquatique de Charente Eaux a retenu des nouvelles modalités de financement de l'assistance :

- **Cotisation statutaire d'adhésion** : chaque adhérent de la thématique bénéficie du même niveau de service,
- **Cotisations optionnelles** : options activées par les adhérents qui le souhaitent,
- **Conventions de partage des charges** : conventions mises en place entre Charente eaux et une ou plusieurs collectivités, elles répondront à des besoins ponctuels (limités dans le temps) mais qui peuvent concerner plusieurs collectivités et/ou courir sur plusieurs années (inventaires de zones humides, état des lieux des cours d'eau...), ces conventions permettent de mutualiser des postes et feront l'objet, au gré des besoins, de délibérations des collectivités maîtres d'ouvrage qui en auraient besoin,
- **Prestations** : mobilisées pour des besoins ponctuels et individuels et nécessitant un calibrage à la carte, elles concernent notamment l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (appui à la commande publique), l'acquisition de données préalables aux travaux (topographie, mesures de débits), des prestations en hydrométrie (réglage des stations et contrôles), la rédaction de programmes d'opération de travaux, des traitements SIG spécifiques...

Ainsi, pour les syndicats GEMAPI (vu en réunion de collège), 2 cotisations optionnelles ont été créées en complément de la cotisation statutaire d'adhésion actuelle (assistance technique aux collectivités GEMAPI) :

- **COTISATION OPTIONNELLE - assistance au pilotage des services GEMAPI** : animation réseau des responsables GEMAPI, animation du plan de formation mutualisé, assistance juridique, **coût : 350 € / an** (*population ≤ 25 000 habitants*),
- **COTISATION OPTIONNELLE - assistance technique dédiée zones humides** : animation du réseau des techniciens zones humides et Natura 2000, groupes de travail et conseil individuel, **coût : 250 € / an** (*population ≤ 25 000 habitants*).

Il est précisé que ces missions optionnelles seront exercées selon un délai de préavis de deux années civiles entières.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- **En plus de l'adhésion au syndicat mixte de Charente Eaux (1 500 € / an pour une population ≤ 25 000 hab.), de SOUSCRIRE** aux 2 cotisations optionnelles de Charente eaux pour les syndicats GEMAPI, à compter du 01/01/2023 :
  - **Assistance au pilotage des services GEMAPI**, pour 350 € / an,
  - **Assistance technique dédiée aux zones humides**, pour 250 € / an.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au BP 2023 et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer toutes les pièces concernant la présente décision.

## Contribution des membres pour l'année 2023 - Délibération n° 10/2023

---

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical l'article 11, issu des derniers statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 03/12/18) : **Article 11 : Clé de répartition** : la contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne.

Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le critère population totale sera actualisé annuellement sur la base des données fournies par l'INSEE. Il est ensuite présenté la grille de répartition des charges, pour l'année 2023, avec les EPCI et les linéaires de cours d'eau mis à jour, ainsi que la population légale du dernier recensement (pop. 2019 INSEE, en vigueur au 01/01/22). Le montant, de la grille de répartition des charges des membres, pour l'année 2023, a été décidé lors du débat d'orientation budgétaire du 01/03/23, préalable à cette réunion. Il est présenté cette grille, avec un montant total identique à celui de 2022 : 220 000 €, à répartir entre les 4 EPCI du territoire, en fonction de la clé de répartition présentée ci-dessous.

Grille de répartition des charges 2023, avec population INSEE de 2022

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2019 INSEE en vigueur au 1er janvier 2022	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2023 220 000€ / (% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>									<b>124 463 €</b>	
Total			14708		11569	46	43925	66,836	56,57	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>									<b>58 225 €</b>	
Total			16215		9683	38,76	9314	14,17	26,47	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>									<b>33 189 €</b>	
Total			5037		3424	13,71	10822	16,47	15,09	
<b>CDC des 4B</b>									<b>4 122 €</b>	
Total			1691		306	1,22	1659	2,52	1,87	
		Total	37651		24981	100,00	65721	100,00	100,00	<b>220 000 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- D'ADOPTER la grille de répartition des charges 2023, présentée ci-dessus, pour un montant total de 220 000 €,
- D'INSCRIRE cette somme de 220 000 € au budget primitif 2023, en recettes de fonctionnement,
- De DONNER le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Compte administratif 2022 et budget primitif 2023

Résultats 2022 :

EXERCICE 2022	SABV de la Dronne aval	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	249 789,47 €	312 804,42 €
DEPENSES	453 842,57 €	249 923,39 €
RESULTAT	-204 053,10 €	62 881,03 €
		CAF brute : 62 881,03 € CAF brute : 20,10% CAF nette : 55 449,35 € CAF nette : 17,73%

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022 = recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice 2021 + résultat de l'exercice 2022 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2022	Restes à réaliser recettes en 2022	Calcul si besoin de prélèvement (déficit) = D + E + F	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2022	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023
INVESTISSEMENT	7 752,84 €	0,00 €	-204 053,10 €	-196 300,26 €	-26 454,00 €	9 474,00 €	-213 280,26 €	213 280,26 €	
FONCTIONNEMENT	407 995,93 €	0,00 €	62 881,03 €	470 876,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-213 280,26 €	257 596,70 €
	407 995,93 €		-141 172,07 €	274 576,70 €					

BUDGET 2023

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	196 300,26 €	ligne 001	
RAR dépenses	26 454,00 €	RAR recettes	9 474,00 €
		compte 1068	213 280,26 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	257 596,70 €

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>									
article	intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Observations : 2022 et 2023
002	Excédent antérieur reporté				0,00	407 995,93		257 596,70	
6419	Rembt rémunérations personnel	127,00		109,00			745,70		Rbt trop versé assurance personnel + rbt IJ / arrêt maladie + rbt trop perçu supplément familial
6459	Rembt sur charges de sécurité sociale et de prévoyance						242,00		Déduction cotisations URSSAF indemnité inflation + rbt sup. familial
<b>013</b>	<b>TOTAL CHAP. atténuation de charges</b>	<b>127,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>987,70</b>	<b>0,00</b>	
7023	Menus produits forestiers			8 577,00	6 623,22	10 000,00	15 653,04	5 000,00	Vente bois entretien de la ripisylve
70878	Rembt frais par autres redevables	16 300,00	12 651,30	20 028,60	19 335,70	20 000,00	31 650,40	25 000,00	Natura 2000 Tude et Dronne et prestation suivi anguilles argentées
<b>70</b>	<b>TOTAL CHAP. produits de services</b>	<b>16 300,00</b>	<b>12 651,30</b>	<b>28 605,60</b>	<b>25 958,92</b>	<b>30 000,00</b>	<b>47 303,44</b>	<b>30 000,00</b>	
7472-2020	Région 2020			5 941,02					Solde sub de 2019, plus de subven 2020
7473-2019	Département de la Gironde 2019			3 654,79					Solde subvention pour le poste en 2019 (100 %)
7473-2020	Département de la Gironde 2020			3 471,00	7 705,58				Subvention pour le poste en 2020 (acompte + solde)
7473-2021	Département de la Gironde 2021								Rien pour 2021 car dossier non instruit par CD33
7473-2022	Département de la Gironde 2022					3 500,00	2 893,80	6 000,00	2022 : acompte 30 %, 2023 : solde (70%) postes TMA pour 2022
7473-2023	Département de la Gironde 2023							2 000,00	2023 : acompte 30 % pour les postes TMA 2023
74751	Groupements de collectivités	200 000,00	199 999,00	200 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	Contribut° des 4 membres, fixe depuis 2018 (EPCI) + 10 % en 2021
7478-2019	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2019		26 328,90	59 322,86					30 % postes TMA 2019 : suivi, animal° et ges° cours d'eau, 2020 solde
7478-2020	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2020				89 754,28				Postes TMA 2020 (30 % acompte reçu 02/21 + solde)
7478-2021	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2021 + 2022				57 697,20	65 000,00	41 618,92	60 000,00	2022 : 51,64 % pour les postes TMA, années 2021 et 2022. 2023 : solde (48,36 %) postes TMA pour 2021 et 2022
7478-2022	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2023							15 000,00	Acompte 30 % postes TMA pour 2023
<b>74</b>	<b>TOTAL CHAP. dotations, subv.et particip;</b>	<b>300 951,90</b>	<b>286 380,07</b>	<b>272 389,67</b>	<b>375 157,06</b>	<b>288 500,00</b>	<b>264 512,72</b>	<b>303 000,00</b>	
7588	prod. Divers gest° courante		1,06	1,55	0,99	1,07	0,56	3,30	Arrondis prélèvements à la source
<b>75</b>	<b>TOTAL CHAP. produits gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1,06</b>	<b>1,55</b>	<b>0,99</b>	<b>1,07</b>	<b>0,56</b>	<b>3,30</b>	
7788	Produits exceptionnels divers		83,72	43,32	1 542,80				
<b>77</b>	<b>TOTAL CHAP. produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>83,72</b>	<b>43,32</b>	<b>1 542,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>317 251,90</b>	<b>299 116,15</b>	<b>301 149,14</b>	<b>402 659,77</b>	<b>726 497,00</b>	<b>312 804,42</b>	<b>590 600,00</b>	

## Dépenses de fonctionnement, CA 2022 et BP 2023 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES									Observations : 2022 et 2023
article	intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023	
60622	Carburant	4 563,03	5 039,57	4 525,24	4 478,40	6 500,00	6 216,15	6 500,00	carburant 3 véhicules et matériel thermique
60631	Fournitures d'entretien	0,00	48,40	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	
60632	Fournitures de petit équipement	2 767,41	1 418,43	2 173,44	715,30	3 000,00	1 036,25	2 000,00	Divers outillage et matériaux de chantier
60636	Vêtements de travail	847,80	607,89	360,40	596,25	1 500,00	1 954,55	1 500,00	
6064	Fournitures administratives	1 001,99	365,28	476,15	711,08	1 000,00	437,99	1 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	300,35	2 284,60	35,78	3 000,00	45,15	1 000,00	consommables chantiers
611	Contrats de prestations de services	80,00	60,00	96,00	108,00	120,00	108,00	150,00	Hébergement site internet
6132	Locations immobilières	6 775,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00	4 000,00	4 500,00	convention location bureaux et atelier à RIOUX-MARTIN
6135	Locations mobilières	1 204,87	1 591,66	884,82	1 006,45	1 100,00	1 202,58	1 300,00	Loyer copieur + copies
615221	Entretiens de bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	234 325,00	0,00	112 770,94	<b>RESERVE FINANCIERE du Syndicat</b>
61551	Entretien matériel roulant	1 888,29	1 713,99	2 529,06	2 386,36	3 000,00	1 613,54	2 500,00	Entretien et réparation des 3 véhicules
61558	Entretien autres biens mobiliers	149,17	324,18	98,70	195,26	2 000,00	0,00	500,00	
6156	Maintenance	108,00	319,40	1 241,71	675,00	1 500,00	437,05	1 000,00	ATD 16 : antivirus, messagerie et signature électronique
6161	Primes d'assurances	3 636,79	3 811,75	3 939,40	4 059,67	4 300,00	4 182,01	4 500,00	Responsabilité Civile, assurance véhicules et batiments
6184	Versements à des organ. Form.	0,00	2 472,00		0,00	2 000,00	780,00	2 500,00	Formations agents
6188	Autres frais divers	1 399,19	65,76	1 512,80	18 831,48	10 000,00	2 322,00	2 500,00	kakemonos, panneaux expo...
6225	indemnité au comptables et régisseurs	430,67	324,25		0,00	0,00	0,00	0,00	Plus d'indemnités
6226	Honoraires	0,00	2 052,00	1 500,00	2 100,00	9 000,00	3 432,04	9 000,00	2022 : 1500 € / adhésion Charente Eaux + 1800 € / prestations en + de CE + 132,04 € / Fédé 33 : 2023 : 1500 € adhésion CE + 600 Options/1800 € prestations CE + 6000€ Commissaire enquêteur Drone aval ...
6227	Frais d'actes, contentieux	0,00		6,61	0,00	3 000,00	342,92	7 000,00	2022 : publication MAPA travaux OP 160 et 161 : 2023 : publication DIG Drone aval / annonces légales MAPA / contentieux
6228	Divers	440,00	524,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	500,00	
6232	Fêtes & cérémonies	2 675,83	2 196,29	1 029,79	711,50	2 000,00	1 379,69	3 000,00	apéritifs dinatoires, réunions...
6236	Catalogues et imprimés	242,34	40,74	40,74	135,74	500,00	40,74	500,00	Calendriers annuels, imprimés...
6237	Publications	1 362,00	7 318,65	1 525,57	932,40	5 000,00	1 016,40	2 500,00	Impression plaquettes communication
6238	Divers	0,00	0,00	640,99	359,99	1 000,00	361,19	500,00	Stylos du syndicat
6251	Voyages & déplacements	1 581,50	1 072,98	152,50	0,00	1 200,00	1 004,65	1 300,00	Frais de repas + frais de déplacement des agents
6261	Frais d'affranchissement	480,00	686,40	430,68	648,00	600,00	0,00	600,00	
6262	Frais de Télécommunication	1 208,01	1 425,70	1 386,58	1 328,02	1 500,00	1 409,20	2 000,00	Internet, téléphone fixe + portables (3), passage à fibre10/2022 + cher
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 840,00	2 880,00	3 095,00	3 500,00	3 095,00	4 000,00	ATD 16 : cotisation annuelle (volet numérique + RGPD...) + adhésion PASS Sud Charente année 2022 (200€), 2023 en + cloud (800 €)
6288	Autres frais services extérieurs	9 600,00	4 800,00	5 200,00	4 800,00	5 000,00	4 985,06	6 000,00	Convention de mise à dispo secrétaire avec la mairie Rioux-Martin + rbt CNAS + dépannage informatique
63512	Taxes Foncières			75,00	154,00	200,00	121,00	200,00	Taxe foncière site de Reyraud année 2022 (dep17, 24 et 33)
6355	Taxes & impôts sur véhicules	75,00	0,00	125,52	0,00	100,00	0,00	200,00	contrôles techniques véhicules
<b>011</b>	<b>TOTAL CHAP. Charges générales</b>	<b>42 616,89</b>	<b>44 419,67</b>	<b>39 116,30</b>	<b>52 063,68</b>	<b>317 045,00</b>	<b>41 523,16</b>	<b>181 620,94</b>	
6332	Cotisations au Fond National d'Aide au Logement	70,52	75,01	76,57	84,62	100,00	87,79	100,00	
6336	Cotisation Centre Gestion Fonct Publique Territoriale	683,56	1 249,19	1 272,44	1 456,35	1 500,00	1 651,62	1 700,00	
64111	Personnel titulaire	51 821,06	52 491,65	53 203,87	48 346,99	56 000,00	54 954,68	85 000,00	3 agents en 2022 (dont 1 stagierisé au 01/06/22) : 2,15 ETP. En 2023 4 agents (dont 1 stagierisé au 01/02/23) : 3,48 ETP
64112	NBI et supplément familial de traitement	1 351,05	2 747,76	2 747,76	2 869,07	3 000,00	2 958,12	3 200,00	NBI pour 2 agents
64118	Autres indemnités	17 083,77	20 332,64	20 831,76	22 400,12	24 000,00	19 973,16	32 000,00	CIA et RIFSEEP pour les agents titulaire (3 en 2022 et 4 en 2023)
64131	Personnel non titulaire	21 993,44	24 560,40	25 816,56	39 594,48	38 000,00	36 426,06	4 000,00	2 agents en 2022 (dont 1 stagierisé au 01/06/22) : 1,33 ETP. En 2023 1 seul agent mais qui sera titularisé au 01/02/2023 : 0,08 ETP
6451	Cotisations URSSAF	14 228,04	15 288,32	15 732,82	19 139,47	25 000,00	19 370,67	23 000,00	4 salariés, même nombre en 2022 et 2023
6453	Cotisations caisses retraite	16 446,37	17 150,47	17 328,58	16 058,08	21 000,00	17 950,85	20 000,00	4 salariés, même nombre en 2022 et 2023
6454	Cotisation ASSEDEC						1 002,29	200,00	Assurance chômage pour les agents contractuel, plus au 31/01/2023
6455	Cotisations Assurances perso	2 826,11	3 384,89	3 285,73	3 773,88	4 000,00	3 773,83	4 500,00	Assurance groupe statutaire, CDG 16, avenant : 2023 augmentat'
6458	cotisation autres organ. Soc.	410,00	621,00	636,00	636,00	650,00	618,60	1 400,00	Action sociale : Cartes ou chèques cadeaux pour les 4 agents, évolution en 2023
64731	allocations chômage					10 000,00	0,00	0,00	Prévision indemnité chômage 1 agent en 2022, pas utilisé, rien 2023
6475	Médecine du travail	181,50	184,50	194,70	194,70	250,00	389,14	450,00	Médecine du travail pour 3 agents
<b>012</b>	<b>TOTAL CHAP. Charges de personnel</b>	<b>127 095,42</b>	<b>138 085,83</b>	<b>141 126,79</b>	<b>154 563,76</b>	<b>183 500,00</b>	<b>169 156,81</b>	<b>175 560,00</b>	
6531	Indemnités élus	27 939,20	31 060,48	31 060,60	31 060,56	32 000,00	31 604,10	32 000,00	
6533	Cotisations retraite élus	2 642,25	2 869,36	2 529,48	2 678,74	2 900,00	2 806,64	3 000,00	
65548	Autres contributions	1 373,00	0,00						
6574	Subventions de fonctionnement organismes droit privé	2 800,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	5 200,00	2 600,00	5 200,00	2022 : 2 600 € subvention GDON Chalais. Prévision 2023 : 5200 € GDONs (16, 17 et 33)
65888	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,77	1,74	1,59	5,00	3,34	5,00	Arondis / prélèvement à la source
<b>65</b>	<b>TOTAL CHAP. Charges gestion courante</b>	<b>34 754,45</b>	<b>36 631,61</b>	<b>36 191,82</b>	<b>36 340,89</b>	<b>40 105,00</b>	<b>37 014,08</b>	<b>40 205,00</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	455,10	172,77	200,00	95,87	80,00	Emprunt achat REYRAUD, intérêts
6688	autres charges financières	0,00	350,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Frais emprunts achat du site de REYRAUD
<b>66</b>	<b>TOTAL CHAP. Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>350,00</b>	<b>455,10</b>	<b>172,77</b>	<b>200,00</b>	<b>95,87</b>	<b>80,00</b>	
6711	Intérêts moratoires / marchés	0,00	0,00		0,00	500,00	0,00	500,00	
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	500,00	0,00	500,00	
<b>67</b>	<b>TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	
6811	DAM des immobilisations	10 022,89	12 517,58	11 385,44	10 244,12	12 134,00	12 133,47	16 962,06	Dotations aux amortissements
<b>042</b>	<b>CHAP Opération d'ordre entre sections.</b>	<b>10 022,89</b>	<b>12 517,58</b>	<b>11 385,44</b>	<b>10 244,12</b>	<b>12 134,00</b>	<b>12 133,47</b>	<b>16 962,06</b>	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	
023	Virement section investissement	0,00	0,00			162 513,00	0,00	175 182,00	
<b>TOTAL</b>		<b>214 389,65</b>	<b>231 904,69</b>	<b>228 276,45</b>	<b>253 376,22</b>	<b>726 497,00</b>	<b>249 923,39</b>	<b>690 600,00</b>	

# Dépenses et recettes d'investissement, CA 2022 et BP 2023

INVESTISSEMENT						RECETTES							
DEPENSES						RECETTES							
OP	OPERATIONS	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	Propositions 2023	OP	OPERATIONS	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	Propositions 2023
*001	déficit invt reporté					196 300,26	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé					213 280,26
1641	remboursement emprt	155 368,18	7 450,00	7 399,86		7 432,74	*001	excédent invt reporté	0,00	7 752,84			
CHAP	Opérations d'ordre entre sections						CHAP 40	Opération d'ordre entre sections					
192	Plus ou moins valeurs sur cessions d'immobilisations						2182	Matériel de transport					
CHAP 020	Immobilisations incorporelles						28031	Amortissement frais d'études					
2051	Cessions et droits similaires (logiciels Compta/haye)					2 000,00	28051	Cessions et droits similaires	520,00	520,00	520,00		520,00
CHAP 041	Opérations d'ordre Section d'investissement						28088	Autres immobilisations corporelles	1,00				
21538	Intégration des études		42 126,32	42 126,32		35 784,00	28158	Matériel et outillage technique		953,00	952,16		3 079,71
21538	Intégration des travaux						28182	Matériel de transport	9 258,00	8 850,00	8 849,90		8 826,29
1312	Régions						28183	Matériel de bureau et matériel informatique	196,00	1 568,00	1 568,00		3 003,05
1313	Départements						28184	mobilier	57,64				
1318	Autres						28188	Autres immobilisations corporelles	211,48	243,00	243,41		1 533,01
OP 134	ACQUISITION MATERIEL						CIAP 041	Opérations d'ordre Section d'investissement					
2188	autres immobilisations corporelles	439,59	5 500,88	2 779,81		4 000,00	2031	Intégration des études		40 326,32	40 326,32		35 784,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 984,97	5 000,00	2 386,40		4 000,00	2032	Intégration frais de recherches et de développement		1 800,00	1 800,00		
OP 139	REMPLACEMENT OUVRAGE EN URGENCE						OP 134	ACQUISITION MATERIEL					
2158	autres installations, matériel et outillage techniques		15 785,00			5 000,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					
OP 143	Etude PPG DRONNE AVAL						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					
2031	frais d'étude		2 400,00			2 400,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					
OP 145	TRAVAUX PPG 2E TRANCHE TUDE DRONNE 16						10222	Fonds de compensation de TVA	48 708,08	30 000,84			26 000,88
2315	travaux sur les installations et outillages						OP 143	PREPARATION PRG PLURI GESTION DRONNE AVAL					
2033	frais d'insertion						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		9 500,00			
OP 146	Continuité écologique de 3 ouvrages en liste 2						dept 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT	1 166,40				
2031	frais d'étude						dept 17	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		1 000,00			
2118	autres terrains						OP 145	TRAVAUX PPG 2E TRANCHE TUDE DRONNE 16					
2315	travaux sur les installations et outillages						RNA	1322- Subv non transférable REGION	7 273,00				
OP 148	TRAVAUX PPG 3e TRANCHE TUDE DRONNE 16						CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					
2315	travaux sur les installations et outillages						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	45 769,00				
2118	autres terrains						OP 146	Continuité écologique de 3 ouvrages en liste 2					
2033	frais d'insertion						CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					
OP 149	TRAVAUX PPG 4e TRANCHE TUDE DRONNE 16						RNA	1322- Subv non transférable REGION					
2315	travaux sur les installations et outillages	72 880,34					AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	104 087,14				
2118	autres terrains		9 000,00			9 000,00	OP 148	TRAVAUX PPG 3e TRANCHE TUDE DRONNE 16					
2031	frais d'étude		9 000,00	9 000,00			RNA	1322- Subv non transférable REGION	1 800,00				
OP 151	TRAVAUX PPG TRANCHE A DRONNE AVAL						CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT	11 599,04		4 000,00		
2315	travaux sur les installations et outillages						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	61 317,77				
2033	frais d'insertion						OP 149	TRAVAUX PPG 4e TRANCHE TUDE DRONNE 16					
OP 152	Continuité écologique ouvrages liste 1						RNA	1322- Subv non transférable REGION		3 500,00			4 830,00
2031	frais d'étude		36 000,00	26 784,00		9 500,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		10 000,00	12 061,00		
2315	travaux sur les installations et outillages						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	13 514,76	35 000,00	66 235,26		
OP 153	Etude station débit Tude PAPI Dordogne						OP 151	TRAVAUX PPG TRANCHE A DRONNE AVAL					
2031	frais d'étude						RNA	1322- Subv non transférable REGION					
2315	travaux sur les installations et outillages		32 000,00	30 240,00			CD 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		23 000,00	6 090,80		
OP 154	TRAVAUX PPG 5e TRANCHE TUDE DRONNE 16						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	12 568,64	7 500,00	1 688,13		
2315	travaux sur les installations et outillages	58 929,88	35 000,00	33 905,04			OP 152	Continuité écologique ouvrages liste 1					
OP 155	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Pirouat"						RNA	1322- Subv non transférable REGION		0,00			2 000,00
2031	frais d'étude		25 000,00			26 000,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		5 000,00	4 464,00		1 344,00
2118	autres terrains		5 000,00			5 000,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		10 000,00			10 000,00
OP 156	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Velgord"						OP 153	Etude station débit Tude PAPI Dordogne					
2031	frais d'étude		25 000,00			25 000,00	ETAT	1326- Subv non transférable ETAT		15 000,00	15 120,00		
2118	autres terrains		5 000,00			5 000,00	OP 154	TRAVAUX PPG 5e TRANCHE TUDE DRONNE 16					
OP 157	Continuité écologique ouvrages liste 2						RNA	1322- Subv non transférable REGION		1 000,00			1 000,00
2031	frais d'étude		25 000,00			25 000,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		3 000,00			3 080,00
2118	autres terrains		5 000,00			5 000,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	11 160,00	20 000,00			37 000,00
OP 158	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Céron"						OP 155	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Pirouat"					
2031	frais d'étude		25 000,00			25 000,00	RNA	1322- Subv non transférable REGION		2 000,00			2 000,00
2118	autres terrains		5 000,00			5 000,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		3 000,00			3 000,00
OP 159	TRAVAUX PPG TRANCHE B DRONNE AVAL						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		15 000,00			15 000,00
2315	travaux sur les installations et outillages	45 924,48	80 000,00	70 014,00			OP 156	Continuité écologique ouvrages liste 2					
OP 160	Continuité écologique ouvrages liste 1 "Grand Pascanal" OD2/OP1						RNA	1322- Subv non transférable REGION		2 000,00			2 000,00
2315	travaux sur les installations et outillages		127 000,00	97 674,64	5 458,00	0,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		3 000,00			3 000,00
2118	autres terrains						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		15 000,00			15 000,00
2031	frais d'étude						OP 157	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Tannerie"					
OP 161	Continuité écologique ouvrages liste 1 "Le Pont" OP2						RNA	1322- Subv non transférable REGION		2 000,00			2 000,00
2315	travaux sur les installations et outillages		148 200,00	131 552,50	11 998,00	0,00	CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		3 000,00			3 000,00
2031	frais d'étude						AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		15 000,00			15 000,00
OP 162	TRAVAUX PPG 6e TRANCHE TUDE DRONNE 16						OP 158	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Céron"					
2315	travaux sur les installations et outillages					259 200,00	RNA	1322- Subv non transférable REGION		2 000,00			2 000,00
OP 163	TRAVAUX PPG TRANCHE C DRONNE AVAL						CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		3 000,00			3 000,00
2315	travaux sur les installations et outillages					67 200,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		15 000,00			15 000,00
OP 164	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Gentillaud" OP 17						OP 159	TRAVAUX PPG TRANCHE B DRONNE AVAL					
2315	travaux sur les installations et outillages					190 000,00	CD 17	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		7 000,00			7 000,00
2118	autres terrains						CD 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		30 000,00	16 758,50		15 000,00
2031	frais d'étude					6 000,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable	12 575,10	25 000,00			26 000,00
OP 165	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Tannerie" OP 11						OP 160	Continuité écologique ouvrages liste 1 "Grand Pas" OD2					
2315	travaux sur les installations et outillages					171 000,00	RNA	1322- Subv non transférable REGION		10 565,00		4 680,00	4 000,00
2031	frais d'étude					6 000,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		31 690,00	15 848,00		12 000,00
OP 166	Site de Reyraud						CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		21 130,00	14 979,00		3 000,00
2031	frais d'étude					20 000,00	OP 161	Continuité écologique ouvrages liste 1 "Le Pont" OP2					
*020	dépenses imprévues		2 550,00	0,00	0,00	0,00	RNA	1322- Subv non transférable REGION		12 350,00		4 794,00	4 000,00
TOTAL		335 536,44	677 012,00	453 842,57	26 454,00	1 132 271,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable		37 050,00	18 525,00		17 000,00
							CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		24 700,00	19 759,00		2 000,00
							OP 162	TRAVAUX PPG 6e TRANCHE TUDE DRONNE 16					
							RNA	1322- Subv non transférable REGION					8 000,00
							CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					16 000,00
							AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					108 000,00
							OP 163	TRAVAUX PPG TRANCHE C DRONNE AVAL					
							CD 17	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					16 000,00
							CD 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					5 000,00
							AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					22 000,00
							OP 164	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Gentillaud" OP 17					
							RNA	1322- Subv non transférable REGION					0,00
							AEAG	1328- AUTRES Sub non transférable					99 234,00
							CD 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT					31 000,00
							OP 165	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Tannerie" OP 11					
							RNA	1322- Subv non transférable REGION					

## Compte de gestion 2022 - Délibération n° 11/2023

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur de Barbezieux,

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (31 voix pour), **DECIDE d'APPROUVER** le compte de gestion du Percepteur de Barbezieux pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions

## Compte administratif 2022 - Délibération n° 12/2023

Le Président présente le compte administratif 2022 du Syndicat d'aménagement du bassin versant (SABV) de la Dronne aval. M. Joël BONIFACE, Président du SABV de la Dronne aval, sort de la salle et laisse sa place à M. Bernard GUILLEMOT, doyen des conseillers syndicaux, qui soumet ce compte administratif au vote de l'assemblée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour et 1 abstention), **DECIDE d'ADOPTER** le compte administratif 2022 et de **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

## Affectation des résultats 2022- Délibération n° 13/2023

Le 27 mars 2023, le Comité Syndical du Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Joël BONIFACE, Président

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	7 752,84 €		204 053,10 €	26 454,00 € 9 474,00 €	16 980,00 €	213 280,26 €
FONCT	407 995,93 €		62 881,03 €			470 876,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	470 876,96 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>REC SI</b>	213 280,26 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) <b>REC SF</b>	257 596,70 €
<b>Ligne 001= 196 300,26 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif</b>	
Total affecté au c/ 1068 :	213 280,26 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à RIOUX-MARTIN  
Le 27-mars-23

Délibéré par le Comité Syndical du SABV de la Dronne aval  
Le 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 51  
Présents : 31  
Suffrages exprimés : 31  
Abs : 0 Pour : 31 Contre : 0

Cachet et signature

Le Budget Primitif 2023 a été établi selon les différentes opérations mises en place ou à mettre en place.  
Après présentation du projet de BP 2023 par le Président, le Comité Syndical ayant délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents (31 voix pour) : le BP 2023 du SABV de la Dronne aval, qui se décline de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :**

**Recettes 590 600 €**

- Crédits nouveaux : 333 003.30 €
- Reprise résultats de clôture 2022 : 257 596.70 €

**Dépenses 590 600 €**

**Section d'investissement :**

**Recettes 1 132 271 € (reste à réaliser de 2022 + BP 2023)**

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 213 280.26 €, amortissements : 16 962.06 € et intégration d'études : 35 784 €, FCTVA : 26 000.68 €
- OP 149, subventions acquisition foncière, tranche 4 du PPG Tude et Dronne 16 : 4 830 €
- OP 152, subventions étude continuité écologique ouvrages liste 1 : 13 344 €
- OP 154, subventions travaux, tranche 5 du PPG Tude et Dronne aval : 41 080 €
- OP 155, subv. étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Pirouat en liste 2 : 20 000 €
- OP 156, subv. étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Velgord en liste 2 : 19 500 €
- OP 157, subv. étude continuité écologique + acquisition foncière, l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 20 000 €
- OP 158, subv. étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Céron en liste 2 : 20 000 €
- OP 159, subventions travaux, tranche B du PPG Dronne aval : 48 000 €
- OP 160, subventions travaux continuité écologique de l'ouvrage de Grand Pas en liste 1 : 23 680 €
- OP 161, subventions travaux continuité écologique de l'ouvrage du Pont en liste 1 : 27 794 €
- OP 162, subventions travaux, tranche 6 du PPG Tude et Dronne aval : 132 000 €
- OP 163, subventions travaux, tranche C du PPG Dronne aval : 43 000 €
- OP 164, subventions étude + travaux continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud en liste 2 : 130 234 €
- OP 165, subventions étude + travaux continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 105 600 €
- OP 166, subventions étude site de Reyraud : 16 000 €
- Virement de la section d'investissement : 175 182 €

**Dépenses 1 132 271 € (reste à réaliser de 2022 + BP 2023)**

- Déficit d'investissement reporté : 196 300.26 €, remboursement d'emprunt : 7 432.74 €
- Logiciel gestion du personnel / comptabilité : 2 000 €
- Intégration d'études : 35 784 €
- OP 134, acquisition matériel : 8 000 €
- OP 139, remplacement d'ouvrage en urgence : 5 000 €
- OP 143, étude PPG Dronne aval : 2 400 €
- OP 149, acquisition foncière, tranche 4 du PPG Tude et Dronne aval : 9 000 €
- OP 152, étude continuité écologique ouvrages liste 1 : 9 500 €
- OP 155, étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Pirouat en liste 2 : 30 000 €
- OP 156, étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Velgord en liste 2 : 30 000 €
- OP 157, étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 30 000 €
- OP 158, étude continuité écologique + acquisition foncière pour l'ouvrage de Céron en liste 2 : 30 000 €
- OP 160, travaux continuité écologique de l'ouvrage de Grand Pas en liste 1 : 5 456 €
- OP 161, travaux continuité écologique de l'ouvrage du Pont en liste 1 : 11 998 €
- OP 162, travaux, tranche 6 du PPG Tude et Dronne aval : 259 200 €
- OP 163, travaux, tranche C du PPG Dronne aval : 67 200 €
- OP 164, étude + travaux continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud en liste 2 : 196 000 €
- OP 165, étude + travaux continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 177 000 €
- OP 166, étude site de Reyraud : 20 000 €

**Budget global du budget primitif 2023, toutes sections confondues : 1 722 871 € en dépenses et en recettes.**

La secrétaire

Mme HUGUET Myriam



Séance levée à 20 h 00

